

2026

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DU
TOURISME DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 01/06/2026

Date convocation : 22/05/2026

Date affichage : 22/05/2026

Nombre de membres :

Titulaires en exercice :	12
présents :	10
absents excusés représentés	1
absent excusé	1
absent :	0
de votants :	11

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, sur convocation.

PRÉSENTS

Michel FABRE
Lyne LLOBELL
Yan CARME
Corinne PIN
Léa VERGEZ

Thomas BILBAO
Hugo SARRAT
Vincent RICHEUX
Angélique BAUX
Gabriel CALIOT

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRESENTÉS**

Marie Emmanuelle LAGARRIGUE à Thomas BILBAO

ABSENTS EXCUSÉS

Julien DASSE
Jean Marie BERTET
Sylvie LAFARGUE
Marie Christine MAHIEU
Marie Claire JOUBERT

SUPPLEANTS

**PRÉSENTS NE
PARTICIPANTS PAS
AUX VOTES**

ABSENT

PROCES VERBAL DU CODIR DU 01 JUIN 2026

Monsieur Michel FABRE ouvre la séance à 17h00 et présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation PV de la séance du 09/04/2026

- 2 Délibération Tarifs visites de classement meublé de tourisme
- 3 Délibération Tarif encart Mag 2026
- 4 Délibération Convention de partenariat avec Médoc Vignobles pour la commercialisation de visites de grands crus classés
- 5 Présentation du plan d'action 2026
- 6 Présentation du bilan du premier semestre des ateliers pro
- 7 Présentation des partenariats territoriaux et des actions engagées



1 Approbation du PV de la séance du 09/04/2026

Monsieur le Directeur soumet au vote le procès-verbal du Comité de Direction du 9 avril 2026.

Mme BAUX remarque une erreur sur le précédent PV, Mme LABORIE est suppléante et non titulaire. Monsieur le Directeur rectifiera cette erreur.

Le procès-verbal est validé par les membres du Comité de Direction.

Adopté	11	Abstention	0	Refus	0
---------------	-----------	-------------------	----------	--------------	----------

2 Délibération Création du service classement des meubles de tourisme

Il est proposé de mettre en place le service de classement des meublés de tourisme, suite à l'incertitude de la poursuite de ce service par Gironde Tourisme. Dans une démarche partenariale, il est proposé d'établir des conventions de partenariat avec les Offices de Tourisme voisins qui seraient intéressés par ce service. La grille tarifaire proposée est harmonisée à l'échelle du territoire du Médoc :

Type de meublé	Partenaires OT Vendays-Montalivet (commune)	Non partenaires
Studio	100 €	120 €
T1/T2/T3	120 €	140 €
T5 et plus	160 €	200 €

Mr CARME Demande si le prix indiqué est effectif par locatif unitaire, si le déplacement pour le classement se déroulera dans toute la CDC et combien de temps le classement est-il valable et, pour les classements ayant été officiés par Gironde tourisme, s'ils seront toujours effectifs, au regard de l'arrêt des activités de Gironde Tourisme.

Mr LE Directeur Indique que les prix mentionnés sont bien par locatif unitaire, que pour l'heure, nous avons un accord de principe de OTVM pour effectuer des visites sur son territoire, les visites sur les territoires voisins seront groupées, que le classement est valable 5 ans et que les classements antérieurs seront toujours valables sur cette durée

Mr FABRE souligne la corrélation entre le classement et l'optimisation de la perception de la taxe de séjour.

Mme PIN Précise que plus le classement est important et moins la taxe de séjour à reverser est onéreuse.

Le Directeur rappelle le fonctionnement de la taxe de séjour et une réflexion sera engagée pour organiser une grande réunion d'information sur les nouvelles procédures et législations concernant la mise en location de meublés de tourisme.

La délibération est approuvée par les membres du Comité de Direction.

Adopté	11		Abstention	0		Refus	0
--------	----	--	------------	---	--	-------	---

3 Délibération Tarif encart Mag 2026

Monsieur le Président propose de fixer le tarif 2026 de l'encart publicitaire dans l'édition du magazine de l'Office de Tourisme présentés ci-dessous :

Magazine de l'Office :

- Encart Format A5 : 200€ TTC

Ces magazines seront distribués gratuitement à l'Office de Tourisme.

Mr le Directeur précise pour Mr BILBAO et Mr RICHEUX que l'année dernière, 3000 exemplaires ont été édités et que cette année, nous avons 10 encarts confirmés et que nous pourrions en avoir quelques-uns de plus.

Mr SARRAT demande si la prospection pour les encarts pouvait avoir lieu plus tôt (Oct /Nov) en raison de l'échéance des votes de budget des gros groupes d'hôtellerie de plein air.

La délibération est approuvée par les membres du Comité de Direction.

Adopté	11		Abstention	0		Refus	0
--------	----	--	------------	---	--	-------	---

4 Délibération Convention de partenariat avec Médoc Vignobles pour la commercialisation de visites de grands crus classés

Dans la continuité de 2025, il est proposé de poursuivre la mise en place d'un service de réservation des visites guidées de Grands Crus Classés, géré par l'OTMV. L'OT de Vendays-Montalivet perçoit une recette de 2 euros par réservation. Les réservations se font uniquement au comptoir de l'OT. Concrètement l'outil de gestion est un tableau des places disponibles est partagés et en ligne.

Le tarif obligatoire à régler pour confirmer toute réservation est de 2 € par personne.

Mr CARME demande si la mise en valeur du territoire est réciproque.

Mr Le Directeur souligne que le partenariat avec OTMV est très solidaire et que nombres d'actions communes notamment de mise en valeur de nos territoires sont effectives, indiquant que les rencontres du tourisme auront lieu cette semaine dans leur Office de tourisme et que nous serons présents.

La délibération est approuvée par les membres du Comité de Direction.

Adopté	11	Abstention	0	Refus	0
--------	----	------------	---	-------	---

5 Présentation du plan d'action 2026

Les élus prennent connaissance et valident le plan d'actions présenté, avec 33 actions.

Mr BILBAO Propose d'organiser des dégustations Médoc vignobles sur notre territoire.

Nous soulignons aussi notre objectif de développer l'Offre globale Tourisme et Handicap l'année prochaine.

Mr CARME indique l'initiation d'une action d'observation et d'étude sur les différents moyens de captation possibles pour la taxe de séjour dans les campings.

Mr LE Directeur fait un point sur les arrêtés et le courrier en préparation à destination de Gironde Tourisme pour le maintien de la base de données SIRTACUI.

6 Présentation du bilan du premier semestre des ateliers pro

7 Présentation des partenariats territoriaux et des actions engagées

Le prochain CODIR se déroulera mi-septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h23

Avant de quitter la salle, Monsieur le Directeur demande aux élus présents de bien vouloir signer la feuille de présence.

Le Président,
Michel FABRE

